

<https://www.snetap-fsu.fr/ACEN-vos-elu-es-rencontrent-la-cheffe-du-BPCO.html>



# ACEN, vos élu.es rencontrent la cheffe du BPCO

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -



Date de mise en ligne : jeudi 17 novembre 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Les représentant.es SNETAP-[FSU](#) et [CGT](#) Agri de la [CCP](#) des [ACEN](#) ont rencontré ce mardi 15 novembre la nouvelle Cheffe du Bureau des contractuel.le.s (BPCO), Mme Fumey. Nous avons pu évoquer de nombreux sujets, d'ordre général comme des situations individuelles.

### Avant propos

Le **BPCO (bureau de gestion des personnels contractuels)** est le bureau qui gère les contrats des ACEN et [ACER](#) au sein du Service des Ressources Humaines au Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire.

Depuis cette rentrée nous sommes près de 1900 ACEN (soit environ 450 ACEN de plus qu'il y a 4 ans !). Suite à la mobilité de certaines personnes dans ce service, celui-ci reste pour l'instant sous-doté laissant les gestionnaires du BPCO travailler dans des conditions dégradées. Le manque de personnels impacte fortement la réactivité de ce service à prendre en charge les dossiers et à répondre à nos questionnements. Mais la situation devrait s'améliorer à partir de janvier 2023.

### Sur la revalorisation des ACEN et Néo-ACEN

Nous allons enfin voir le bout de ce combat entamé il y a 4 ans ! Lire [ici](#)

La 1ère phase de correction qui concernait les ACEN embauché.e.s au 1er septembre 2018 a débuté au printemps 2022 et est maintenant terminée ! **Elle a concerné 1030 ACEN.** (les agent.es ont été informé.es individuellement via leur [SRFD](#)).

Si vous avez été oublié.e par l'administration, prenez contact avec nous.

La 2ème phase de correction, concernant les ACEN embauché.e.s après le 1er septembre 2018, a pris un peu de retard. Elle va débuter ce mois de novembre et se poursuivra jusqu'en début d'année 2023. **Elle concerne environ 800 ACEN.**

La correction sera automatique avec effet rétroactif. Le BPCO prendra si besoin contact avec les ACEN pour vérifier l'adéquation entre leur CV et leur échelon.

Soyez donc vigilant.e.s, si vous constatez une erreur dans le calcul de votre expérience professionnelle, prenez contact avec nous.

### Sur les avancements d'échelon

Les changements d'échelon se feront en début d'année 2023 avec effet rétroactif.

### Sur la prime d'attractivité

Après de nombreuses relances de notre part, le ministère a ENFIN entendu notre demande de ne plus attendre le versement de la prime d'attractivité !

La **prime attractivité pour 2021-2022** qui devait être versée après la revalorisation des néo-ACEN **sera finalement versée (partiellement...) sur la paye de novembre pour les agents en poste depuis le 1er mai 2021** et la régularisation sera effective tous les mois à compter de janvier 2023 avec un dernier rattrapage pour les mois écoulés depuis novembre.

Pour savoir si vous êtes éligible, vérifiez votre indice [ici](#)

Si vous avez été oublié.e par l'administration, prenez contact avec nous.

### **Sur la prime informatique**

Le BPCO ne gère pas cette prime mais la cheffe du bureau va se rapprocher du service concerné et nous apporter au plus vite des éléments de réponse.

### **Fins de contrat**

Environ 800 agent.e.s ont été concerné.e.s cette année par la procédure de fin de contrat.

A priori, tou.te.s les ex-ACEN ont maintenant reçu leur certificat de fin de contrat.

Les indemnités de fin de contrat n'ont quant à elles pas encore été versées en intégralité. Le BPCO ayant pris du retard ; ces dernières étant faites à la main !

Vos représentant.e.s restent à votre écoute pour tout questionnement concernant votre contrat, votre rémunération et autres interrogations.

Retrouvez-nous ici : <https://elan-commun.fr/2022/11/09/les-invisibles-de-lenseignement-agricole-video/>